



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 25-09-2025 /

Dossier complet le : 25-09-2025 /

N° d'enregistrement : 005980/KK P

1 Intitulé du projet

Exploitation du forage F1 (Terres des Bordes) a Naintre (86) pour la production d'eau destinee a la consommation humaine.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EAUX DE VIENNE - SIVEER

Raison sociale

EAUX DE VIENNE - SIVEER

N° SIRET

20004910400017

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

COOPMAN

Prénom(s)

Remy

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
17. Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines (telles que définies à l'article 2.2 de la directive 2000/60/CE)., 17D	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet nécessitera les travaux suivants : -la creation de la station de pompage (buse de protection et station de pompage : 25 m2. Installation de l'armoire électrique : 2 m2); -l'aménagement de la tête du forage; -l'équipement du forage; -pose de clôture sur le périmètre de protection immédiat; -canalisation au réseau. La nature du projet consiste en la mise en pompage à hauteur de 200 m3/h. D'un point de vue administratif, il s'agira d'aboutir aux procédures suivantes : -autorisation de prélever l'eau au captage au titre des rubriques 1.1.2.0 et 1.3.1.1 de l'article R214-1 -déclaration d'utilité publique pour la dérivation des eaux souterraines; -demande d'autorisation d'utilisation de l'eau prélevée au forage F1, située sur la commune de Naintre, dans le département de la Vienne, pour la consommation humaine; -déclaration d'utilité publique pour la délimitation des périmètres de protection autour du captage d'eau potable.

4.2 Objectifs du projet

Le Syndicat Eaux de Vienne - Siveer exerce la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'alimentation en eau potable du territoire de la Communauté d'Agglomération de Chatellerault et de ses environs. Eaux de Vienne - Siveer se retrouve localement confronté aux problématiques suivantes : - Pollution anthropique (nitrates pour l'essentiel) des ressources de première nappe ; - Vieillesse prématurée des forages prélevant dans le Cenomanien ; - Vieillesse de l'usine de traitement de Chatellerault et problématiques de qualité de l'eau ; - Criticité de l'usine de Vaux-sur-Vienne (pas de station d'alerte, temps de pompage élevé, risque de colmatage). Dans ce contexte, une étude concernant le devenir des deux usines de prise d'eau de surface a conclu notamment sur la nécessité de mettre en place une sécurisation de l'alimentation en eau potable via une ressource d'eau souterraine avec un débit de 200 à 400 m3/h. Cette dernière permettra de diversifier la ressource et de pallier le problème de température élevée des eaux de la Vienne en période estivale. L'exploitation du forage F1, exploitant la nappe d'eau souterraine des calcaires du Jurassique moyen, doit permettre de fournir une partie des volumes d'eau souterraine nécessaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le forage F1 est situe sur la parcelle AS 70, au lieu-dit Les Terres des Bordes, a Naintre. Le sondage de reconnaissance a ete realise de decembre 2020 a avril 2021, puis a ete transforme en forage d'exploitation de juillet 2022 a mars 2023. Le forage va etre equipe pour son exploitation. Cette installation comprendra : - une pompe et une colonne de pompe ; - le debloiment du sol autour du forage jusqu'a 1 m de profondeur afin de cimenter la base d'une buse, haute d'environ 1,75 m, de diametre 2,8 m. Cette buse protege l'aquifere de quelconque accident ou tentative de degradation au niveau du captage; - le raccordement du captage au reseau pour l'acheminement de l'eau vers l'usine de traitement; - un ballon anti belier (dans la buse) et une armoire electrique (a l'exterieure de la buse). La pose de clotures sur le perimetre de protection immediat sera realisee selon les recommandations de l'hydrogeologue agree. NB : L'amenagement du forage F1 pour son exploitation sera effectue sur les memes bases que celui du forage F2. Le schema des equipements de F2 est presente en annexe 5 afin d'illustrer a quoi ressemblera ceux du forage F1.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de demantèlement

Le forage n'est pas encore exploite, mais il va faire l'objet d'une demande d'exploitation prochainement. Ce forage profond de 313 metres est en trou nu a partir de 114 metres, captant les ressources du Callovien, Bathonien et Bajocien (aquifere du Dogger). Il sera equipe d'une pompe immerge qui fonctionnera a l'energie electrique. Les essais de pompages permettent d'estimer un debit critique du forage des Bordes (F1) a plus de 200 m³/h. Il est envisage une exploitation a un debit de 200 m³/h (4 000 m³/j et 1 460 000 m³/ans). L'eau captee sera acheminee vers l'usine de traitement avant de rejoindre le reseau de distribution d'eau potable. Pour le champ sous-jacent (procedures administratives) : Les travaux de creation du forage ont ete soumis a declaration au titre des rubriques 1.1.1.0 et 2.2.1.0 de l'article R214-1 du code de l'environnement. Le projet d'exploitation est soumis aux procedures administratives suivantes : - autorisation de prelever l'eau au captage au titre de la rubrique 1.3.1.0 de l'article R214-1 du Code de l'Environnement; - declaration d'utilite publique pour la derivation des eaux (article L.215-13 du Code de l'Environnement); - declaration d'utilite publique pour l'instauration des perimetres de protection (article L.1321-2 du Code de la Sante Publique); - autorisation d'utilisation de l'eau conformement aux articles L.1321-7 et R.1321-6 du Code de la Sante Publique.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface au sol du local technique Debit d'exploitation Prelevement d'eau souterraine Debit journalier maximum	(25, m2) (180 a 200, m3/h) (1 460 000, m3/an maximum) (4 000, m3/j)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Naintre (86 530); projet classe en zone 1AUH : zone urbanisee a vocation d'implantation d'activites economiques

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

- Autorisation des travaux de reconnaissance en octobre 2019; - Travaux de creation/transformation du forage juillet 2022 a mars 2023; - Etude prealable a la definition des perimetres de protection du captage finalise en novembre 2024; - Avis de l'hydrogeologue agree Bruno JEUDI de GRISSAC en date du 15/09/2025.

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'Etat dans le département de la Vienne. La commune de Naintre est concernée par la zone de bruit de l'autoroute A10.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de Prévention des Risques naturels (PPRN) de type Inondation, Clain aval section Vouneuil-sur-Vienne/Chatellerault
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Prescrit le 19 juillet 2018 Approuvé le 24 juillet 2024
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE Systeme aquifere du Cenomanien et bassin hydrographique du Clain (y compris les eaux souterraines).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Prélèvements à hauteur de 200 m ³ /h et 1 460 000 m ³ /an maximum dans la masse d'eau souterraine FRGG067 "Calcaires à silex et marnes captifs du Dogger sud bassin parisien". Cette masse d'eau souterraine constitue sur le secteur de Naintre une zone de sauvegarde à réserver dans le futur à l'alimentation en eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	L'exploitation de l'aquifère captif impliquera des rabattements de la nappe dans les alentours du forage. La pompe est positionnée au dessus du toit de l'aquifère du Dogger captif, garantissant la non perturbation de la masse d'eau captive.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Léger déblaiement du sol autour du forage. Les déblais seront évacués du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Une étude HMUC est en cours de réalisation (phase 3 terminée) sur le bassin du Clain, mais les volumes de prélèvements concernant le Dogger captif ne sont pas traités.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les terrains visés par la clôture du périmètre de protection immédiate et le déblaiement autour du forage ont déjà fait l'objet de remaniements (terrassements) dans le cadre des travaux de création du forage.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	L'instauration de périmètres de protection a pour but de préserver la qualité de la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Peu fréquents, pour l'entretien et la vérification des installations. L'exploitation du captage se fera essentiellement par télégestion.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	L'exploitation du forage fonctionnera à l'énergie électrique.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
Émissions				

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Au sein des perimetres de protection du captage, certaines activites pourront etre reglementees voire interdites.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le forage F1, fera l'objet d'une exploitation simultanee avec le forage F2. Cette exploitation synchrone, induira des rabattements supplementaires de l'ordre de 3% sur le forage F2.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le forage F1 exploitera la nappe captive du Dogger, qui ne fait pas l'objet de prélèvement dans le secteur autre que pour l'eau potable (F2 en exploitation). Aussi, une incidence piezométrique locale sur la nappe captive du Dogger sera générée.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'évolution des niveaux d'eau vis à vis de l'exploitation du captage sera surveillée par télégestion et des adaptations des modalités d'exploitation seront effectuées, afin de garantir la pérennité de la ressource.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'est pas jugé nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Les incidences sur les milieux sont faibles et maîtrisées. Le projet n'est pas situé dans une zone à enjeux environnementaux. Le projet ne va pas modifier le caractère captif de la nappe.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom AMBROISE

Prénom Aubin

Qualité du signataire Hydrogeologue

À Nieuil-l'Espoir

Fait le 22-09-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)